



FONDATION CASERNE
GARDE SUISSE PONTIFICALE

Une nouvelle caserne pour la Garde Suisse

1. Le projet

En 2016, le Pape François a décidé de relever l'effectif de la Garde Suisse de 110 à 135 hommes et d'assouplir les règles de mariage des Gardes. Comme la Garde est actuellement logée dans une caserne en piteux état, une Fondation a été créée en vue d'améliorer ses conditions d'hébergement. Cette Fondation a mandaté en 2017 le bureau d'architectes Durisch et Nolli (D+N) de Lugano et le bureau d'ingénieurs Schnetzer Puskas de réaliser une étude préalable de faisabilité. Celle-ci est arrivée à la conclusion que seule une reconstruction pourra dégager les surfaces nécessaires à couvrir les besoins futurs de la Garde. Les raisons de cette décision sont multiples : d'une part, les bâtiments devront offrir plus de surface habitable sur le périmètre actuel de la caserne et pour une hauteur inchangée, ce qui impliquera une densification des étages, d'autre part les bâtiments actuels sont de mauvaise qualité (humidité, peu de résistance sismique et de protection anti-feu, conduites électriques et canalisations déficientes, faibles performances énergétiques et installations sanitaires d'un autre âge), ce qui les rend impropres à une simple rénovation. Une reconstruction est donc inévitable. Les conclusions de l'étude de faisabilité ont été transmises en 2018 au Vatican qui a accepté la poursuite des travaux de planification. En 2019-2020, le bureau D+N, en étroite collaboration avec les services immobiliers compétents du Vatican a travaillé à l'élaboration d'un avant-projet. Cet avant-projet a été soumis le 2 octobre 2020 au Saint-Père qui l'a reçu chaleureusement. Le même jour, il fut remis officiellement à la Secrétairerie d'Etat afin que soit lancée la procédure interne d'autorisation des instances du Vatican.

La nouvelle caserne comptera 114 chambres individuelles pour les hallebardiers, 11 studios pour les sous-officiers et 25 appartements pour les familles. Ainsi, tous les Gardes et leurs familles pourront être logés sous un même toit. Les parties communes seront multifonctionnelles et pourront être adaptées à un nombre variable de participants. La construction sera lumineuse, adaptée aux besoins et d'une grande fonctionnalité. Ainsi, la caserne pourra être facilement aménagée en cas d'incorporation de femmes dans la Garde, le jour où le Vatican le décidera. Ceci a également été planifié.

Les nouveaux bâtiments respecteront également des normes écologiques strictes : chauffage et énergie seront assurés par des sondes géothermiques et des cellules photovoltaïques, une ventilation efficace remplacera la climatisation, des matériaux durables et récupérés des anciens bâtiments seront utilisés pour la construction. La nouvelle caserne correspondra ainsi aux vues écologiques du Pape François. Les travaux seront attribués en 2022 et le chantier ouvert en 2023. L'inauguration est prévue pour le 6 mai 2027. Ce jour-là sera célébré le 500^{ème} anniversaire du Sac de Rome au cours duquel 147 Gardes perdirent leur vie en défendant le pape Clément VII.

FONDATION POUR LA RÉNOVATION DE LA CASERNE DE LA GARDE SUISSE PONTIFICALE AU VATICAN
RINGSTRASSE 2, 4600 OLTEN, SCHWEIZ

info@kasernenstiftung-schweizergarde.ch | www.kasernenstiftung-schweizergarde.ch

IBAN CH06 0027 9279 3181 5201 J



FONDATION CASERNE
GARDE SUISSE PONTIFICALE

2. Le financement

Le projet est budgeté à CHF 50 millions pour la caserne et CHF 5 millions pour l'hébergement temporaire des Gardes durant les travaux. Le financement est recherché en Suisse avec le soutien d'un Comité de Patronage, présidée par Mme Doris Leuthard, ancienne Conseillère fédérale, et à l'étranger avec l'appui du Vatican. Au 31.12.2020, CHF 20 millions ont déjà pu être récoltés sous forme de dons et de promesses de don. Le Conseil fédéral et le Vatican se sont engagés fortement. Ce dernier prendra à sa charge, notamment, l'hébergement des Gardes durant les travaux de construction.

La Fondation soumet chaque don à un examen approfondi de l'origine des fonds (compliance) et n'accepte aucun don anonyme. Suivant la forme ou l'importance d'un don, une convention écrite (contrat de donation) est conclue. Ces règles ont été soumises à l'Autorité Fédérale de Surveillance des Fondations qui les a trouvées conformes aux bonnes pratiques et approuvées.

Les fonds récoltés en Suisse et à l'étranger sont maintenus dans un compte bancaire auprès de UBS. Ils seront affectés exclusivement au règlement des factures liées au projet. Les membres du Conseil de Fondation exercent leur mandat bénévolement.

La comptabilité de la Fondation est tenue par BDO (Suisse). Les comptes annuels, révisés par EY (Ernst&Young SA Suisse), sont soumis à l'approbation de l'Autorité Fédérale de Surveillance des Fondations.

3. Surveillance de l'exécution du projet

Jusqu'ici, la Fondation a conclu trois contrats distincts avec le bureau d'architectes D+N pour la réalisation de l'étude de faisabilité, de l'avant-projet et pour la planification de détail. Mais dès l'ouverture du chantier, le Vatican deviendra maître d'œuvre. La conduite du projet sera alors soumise à une commission mixte (Vatican-Fondation) et les règles internes d'attribution des travaux du Vatican s'appliqueront. La Fondation veillera à ce que ces règles soient strictement respectées et que les entreprises suisses soient traitées équitablement lorsque leurs offres seront compétitives en termes de qualité et de coût, en particulier si elles accordent des dons en nature. Une Convention, actuellement en préparation, devra régler ces points.

La Fondation assurera le paiement des factures, après contrôle soigneux de leur montant et de leur conformité. Aucun versement ne sera fait sur les comptes du Vatican.

4. Informations complémentaires

Toute information complémentaire sur le projet (de nature financière, organisationnelle ou tout autre) peut être obtenue auprès du Secrétariat de la Fondation. La Fondation s'emploiera à assurer la plus grande transparence.